

La contraception

1-Définitions et moyens de contraception :

a- Définition

La contraception : ensemble de moyens qui préviennent la grossesse

b- Moyens et mode d'action

Il existe deux types de moyens de contraceptions : **chimiques** et **mécaniques**

Chimiques				
	Pilule	Patch	Implant	DIU hormonal
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> -Contient une hormone qui bloque l'hypophyse -L'hypophyse arrête de sécréter des hormones sexuelles -Doit être prise régulièrement à heure fixe 	<ul style="list-style-type: none"> - Timbre carré contenant des hormones féminines. -Doit être appliqué pendant 3 semaines consécutives dans différents endroits -Peut causer des irritations -Peut se décoller et devenir inefficace 	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtonnet synthétique contenant une hormone qui diffuse lentement - Placé sous la peau du bras pendant 3 ans - Peut devenir inefficace avec la prise de certains médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif en plastique sous forme de T. -Entouré d'un cylindre contenant la progestérone. -Placé dans l'utérus par un médecin
Mode d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Bloquent l'ovulation - Empêche l'épaississement de l'endomètre - Empêche les spermatozoïdes de traverser la glaire cervicale 			

Mécaniques			
	Préservatif masculin	Préservatif Féminin	DIU en cuivre
Descriptif	-En latex lubrifié -Peut se déchirer si mal utilisé	-Fourreau pré lubrifié en polyuréthane -Anneaux flexibles à chaque extrémité	-Dispositif en plastique sous forme de T. -Entouré d'un fil de cuivre. -Placé dans l'utérus par un médecin pour 5 ans.
Mode d'action	-Empêche le sperme d'atteindre le vagin		- Bloque la migration des spermatozoïdes dans les trompes -Empêche l'œuf fécondé de s'implanter sur les parois de l'utérus

2- Méthode contraceptive d'urgence

- Il s'agit d'une méthode de « rattrapage » en cas d'absence de moyen de contraception pour éviter une grossesse non désirée.
- Elle se présente sous forme de comprimé qui doit être pris le plus tôt possible.
- Deux types de pilules délivrées sous ordonnance : Lévonorgestrel (maximum 3 jours après le rapport), l'ulipristal-acétate (maximum 5 jours après le rapport).

3- Centre de planification/ éducation familiale

Délivre les moyens de contraception de manière libre et gratuite.